

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

---

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2019

A l'assemblée générale de la société FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS

## 1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS** relatifs à l'exercice clos le **30 Septembre 2019**, établis en milliers d'euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit

## 2. FONDEMENT DE L'OPINION

- **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) N°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

## 3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS – POINTS CLES DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Evaluation des titres de participation**

**Risques identifiés**

Les titres de participations détenus par votre société sont très significatifs, car ils s'élèvent à 29 930 K€ dans les comptes annuels clos au 30 septembre 2019.

A leur date d'entrée, les titres de participation sont comptabilisés au coût d'acquisition. Le cas échéant, ils sont dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité.

Comme indiqué en annexe « 1 - Règles et méthodes comptables – paragraphe Immobilisations financières », la valeur d'utilité est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres, en tenant compte des plus ou moins-values latentes éventuelles des éléments incorporels et corporels, ainsi que des perspectives de résultats de la société concernée.

L'estimation de cette valeur d'utilité des titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées. Selon les entités concernées, ces éléments peuvent correspondre à des éléments historiques tels que les capitaux propres ou à des éléments prévisionnels tels que les perspectives de rentabilité.

L'environnement économique dans lequel évoluent certaines filiales, peut entraîner une baisse de leur activité et une dégradation de leurs résultats. Dans ce contexte et du fait des incertitudes liées à la probabilité de réalisations des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé d'audit.

**Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés**

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont principalement consisté à vérifier que ces valeurs estimées par la direction, sont fondées sur des méthodes d'évaluation et des éléments chiffrés appropriés.

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, nos travaux ont notamment consisté à vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées et que les ajustements éventuels opérés au titre des plus ou moins-values latentes, sont fondés sur une documentation probante.

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels, nos travaux ont notamment consisté, pour les entités concernées, à

- obtenir auprès des directions opérationnelles, les prévisions de flux de trésorerie de leurs activités ;
- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec leurs environnements économiques ;
- apprécier les prévisions retenues en fonction des réalisations passées.

Nous avons contrôlé que la note en annexe « 1 - Règles et méthodes comptables – paragraphe Immobilisations financières », dispensait une information financière appropriée.

#### **4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels, adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

### ***Rapport sur le gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

### ***Autres informations***

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **5. INFORMATIONS RESULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

### ***• Désignation des Commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS par l'assemblée générale du 31 mars 1994 pour le Cabinet BOREL ET ASSOCIES et pour le Cabinet ESCOFFIER.

Au 30 septembre 2019, le Cabinet BOREL ET ASSOCIES et le Cabinet ESCOFFIER étaient dans la 26<sup>ème</sup> année de leur mission sans interruption.

Les titres de la société étaient déjà admis aux négociations sur un marché réglementé lors de leurs prises de fonctions.

## **6. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

## **7. RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

### **• Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### **• Rapport au comité d'audit**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives

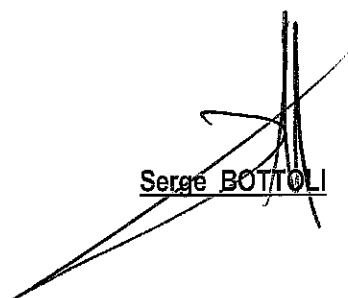
que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) N°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 31 Janvier 2020

**Les Commissaires aux Comptes inscrits**

**Cabinet ESCOFFIER**



**Serge BOTTOLI**

**Cabinet BOREL et ASSOCIES**



**Olivier DURAND**

# COMPTES ANNUELS DE FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS

## 4.1 : BILAN (en Milliers d'€uros)

ACTIF	Notes	30/09/2019			30/09/2018	30/09/2017
		Brut	Amort. et dépréciat.	Net	Net	Net
Immobilisations incorporelles		-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles		-	-	-	-	-
Immobilisations financières :						
• Titres de participation	1	29 930	-	29 930	29 930	29 930
• Autres titres immobilisés		-	-	-	-	-
• Autres immobilisations financières	1	2	-	2	3	3
<b>TOTAL I</b>		<b>29 932</b>	<b>-</b>	<b>29 932</b>	<b>29 933</b>	<b>29 933</b>
Stocks et en cours		-	-	-	-	-
Avances et acomptes versés		-	-	-	-	-
Créances d'exploitation :						
• Créances clients	3 & 4	11	-	11	4	29
• Autres	4	10 970	-	10 970	15 241	11 677
Créances diverses		-	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement		-	-	-	-	-
Disponibilités		12	-	12	18	7
<b>TOTAL II</b>		<b>10 993</b>	<b>-</b>	<b>10 993</b>	<b>15 263</b>	<b>11 713</b>
Charges constatées d'avance	3 & 4	20	-	20	21	20
Charges à répartir		-	-	-	-	-
<b>TOTAL III</b>		<b>20</b>	<b>-</b>	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>20</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF (I + II + III)</b>		<b>40 945</b>	<b>-</b>	<b>40 945</b>	<b>45 217</b>	<b>41 666</b>

#### 4.1 : BILAN (en Milliers d'€uros)

PASSIF	Notes	Avant répartition		
		30/09/2019	30/09/2018	30/09/2017
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital social	2	22 000	22 000	22 000
Primes d'émission		-	-	-
Réserve légale		1 470	1 289	1 248
Réserves réglementées		-	-	-
Autres réserves		-	-	11 952
Report à nouveau		14 018	13 821	4 108
Résultat de l'exercice		3 280	3 631	817
Provisions réglementées		-	-	-
<b>TOTAL I</b>		<b>40 768</b>	<b>40 741</b>	<b>40 125</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>				
Produits des émissions de titres participatifs		-	-	-
Avances conditionnées		-	-	-
<b>TOTAL II</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
Provisions pour risques		-	-	-
Provisions pour charges		-	-	-
<b>TOTAL III</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>DETTES</b>				
Dettes financières :				
• Emprunts/dettes établissements de crédit	4	-	-	601
• Emprunts/dettes financières divers		-	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes		-	-	-
Dettes d'exploitation :				
• Fournisseurs	3 & 4	176	95	131
• Dettes fiscales et sociales	3 & 4	1	3	2
• Autres	4	-	4 378	807
Dettes sur immobilisations		-	-	-
<b>TOTAL IV</b>		<b>177</b>	<b>4 476</b>	<b>1 541</b>
Produits constatés d'avance		-	-	-
<b>TOTAL V</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DU PASSIF (I + II +III +IV+V)</b>		<b>40 945</b>	<b>45 217</b>	<b>41 666</b>

## 4.2 : COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en Milliers d'€uros)

	Notes	30/09/2019	30/09/2018	30/09/2017
Ventes de marchandises		-	-	-
Production vendue - Biens et services		-	-	-
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>		-	-	-
Production stockée		-	-	-
Subventions d'exploitation		-	-	-
Reprises s/provisions et transferts de charges		-	-	-
Autres produits		-	-	-
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		-	-	-
Achats de marchandises		-	-	-
Variation de stock		-	-	-
Autres approvisionnements		-	-	-
Variation de stock		-	-	-
Autres achats externes		817	284	188
Impôts, taxes et assimilés		-4	55	38
Charges de personnel :				
• Salaires et traitements		-	-	-
• Charges sociales		-	-	-
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
• Dotations aux amortissements s/immob.		-	-	-
• Dotations aux dépréciations s/immob.		-	-	-
• Dotations aux dépréciations s/actif circulant		-	-	-
Dotations aux provisions		-	-	-
Autres charges		1	1	1
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>814</b>	<b>340</b>	<b>227</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-814</b>	<b>-340</b>	<b>-227</b>



## 4.2 : COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en Milliers d'€uros)

	Notes	30/09/2019	30/09/2018	30/09/2017
Produits de participation		4 500	4 500	2 000
Revenus de valeurs mobilières		-	-	-
Autres intérêts et produits assimilés		121	144	154
Reprises s/provisions, dépréciations et transferts de charges		-	-	-
Différences de change		-	-	-
Produits nets s/cessions valeurs mob. de placement		-	-	-
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>5</b>	<b>4 621</b>	<b>4 644</b>	<b>2 154</b>
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		-	-	-
Intérêts et charges assimilées		51	57	65
Différences de change		-	-	-
Charges nettes s/cessions valeurs mob. de placement		-	-	-
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>5</b>	<b>51</b>	<b>57</b>	<b>65</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>5</b>	<b>4 570</b>	<b>4 587</b>	<b>2 089</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>		<b>3 755</b>	<b>4 246</b>	<b>1 862</b>
Produits sur opérations de gestion		-	-	-
Produits sur opérations en capital		-	-	-
Reprises s/provisions, dépréciations et transferts de charges		-	-	-
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Charges sur opérations de gestion		-	-	-
Charges sur opérations en capital		475	615	1 045
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		-	-	-
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>6</b>	<b>475</b>	<b>615</b>	<b>1 045</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>6</b>	<b>-475</b>	<b>-615</b>	<b>-1 045</b>
Participation des salariés		-	-	-
Impôt sur les bénéfices	<b>7</b>	-	-	-
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>3 280</b>	<b>3 631</b>	<b>817</b>

## 4.3 : ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

### 1. Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### ● Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'utilité si celle-ci est inférieure.

Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque les résultats des sociétés concernées le justifient et en particulier lorsque la valeur des titres devient supérieure à la quote-part de l'actif net réévalué qu'ils représentent. Elles ne sont constituées que lorsque la société a atteint la phase d'exploitation normale et/ou lorsque l'écart avec le plan de développement prévisionnel est significatif.

#### ● Situation fiscale latente

La situation fiscale latente résulte :

- a) des impôts à payer sur certains montants inclus dans la situation nette qui, en raison de dispositions fiscales particulières, n'ont pas encore été soumis à l'impôt sur les sociétés ou ont fait l'objet d'une imposition à taux réduit ;
- b) des impôts à payer ou payés d'avance relatifs à certains produits ou charges inclus dans le résultat comptable d'un exercice mais imposables ou déductibles fiscalement au cours d'exercices différents.

#### ● Faits marquants de l'exercice

Aucun fait marquant n'est à signaler.

## 2. Notes explicatives sur les états financiers

### Note 1 - Immobilisations financières

(en Milliers d'€uros)	30/09/2018	Augment.	Dimin.	30/09/2019
Titres de participation	29 930	-	-	29 930
Créances rattachées	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	3	-	1	2
<b>VALEUR BRUTE</b>	<b>29 933</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>29 932</b>
Dépréciations cumulées	-	-	-	-
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>29 933</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>29 932</b>

### Note 2 - Capital social

Le capital social au 30 septembre 2019 s'élève à 22 000 000 €. Il est divisé en 2 169 232 actions émises au pair.

### Note 3 - Produits à recevoir, charges à payer et comptes de régularisation

(en Milliers d'€uros)	Factures à recevoir	Factures à établir	Charges constatées d'avance	État, charges à payer	Intérêts courus bancaires
Honoraires	108	-	16	-	-
Publications, annonces et insertions	8	-	3	-	-
Cotisations	-	-	1	-	-
Impôts et taxes	-	-	-	1	-
Intérêts courus	-	-	-	-	-
Plaquette	1	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>117</b>	<b>-</b>	<b>20</b>	<b>1</b>	<b>-</b>

#### Note 4 - Échéances des créances et des dettes

État des créances (en Milliers d'€uros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts, dépôts et cautions	2	-	2
Autres immobilisations financières	-	-	-
Autres créances clients	11	11	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
Etat : Impôts sur les bénéfices	2	2	-
Groupe et associés	10 968	10 968	-
Débiteurs divers	-	-	-
Charges constatées d'avance	20	20	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>11 003</b>	<b>11 001</b>	<b>2</b>
Prêts accordés en cours d'exercice	-	-	-
Remboursements obtenus en cours d'exercice	-	-	-

État des dettes (en Milliers d'€uros)	Montant brut	À 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
Emprunts à plus d'un 1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	176	176	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	-	-	-	-
Etat : Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	-	-
Etat : autres impôts, taxes assimilées	1	1	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>177</b>	<b>177</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	-	-	-	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	-	-	-	-

### **Note 5 - Résultat financier**

Le résultat financier (+ 4 569 K€) enregistre des charges liées à l'endettement, des produits de placements de trésorerie, ainsi que des dividendes de filiales pour un montant de 4 500 K€.

### **Note 6 - Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel enregistre une perte de 475 K€ correspondant aux abandons de créances faits au profit de VEOPRINT et FIDUCIAL OFFICE STORES.

### **Note 7 - Intégration fiscale**

La société FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS bénéficie du régime d'intégration fiscale. La convention d'intégration fiscale prévoit que la charge d'impôt ou le cas échéant l'économie d'impôt (déficits fiscaux reportables, ...) résultant de ce régime incombe à la société tête de Groupe d'intégration.

Aucun impôt ne figure donc dans les états financiers au 30/09/2019.

### **Note 8 - Postes du bilan, compte de résultat concernant les entreprises liées**

(en Milliers d'€uros)	Montants concernant les entreprises liées	
	liées	Avec lesquelles la société à une participation
Titres de participations	29 930	
Créances clients	10	
Autres créances	10 968	
Dettes fournisseurs	8	
Autres dettes	-	
Produits de participation	4 500	
Charges financières	51	
Intérêts et produits assimilés	121	

Les avances en compte courant ont été rémunérées au taux de 0,64 % sur l'exercice.

### Note 9 - Engagements financiers

(en Milliers d'€uros)	30/09/2019	30/09/2018	30/09/2017
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS (*)</b>			
Avals, cautions	-	-	-
Frais financiers sur emprunts garantis	-	-	11
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11</b>
<i>(*) dont entreprises liées</i>	-	-	-
<b>ENGAGEMENTS RECUS (*)</b>			
Cautions	-	-	600
Autres	7 904	7 429	6 814
<b>TOTAL</b>	<b>7 904</b>	<b>7 429</b>	<b>7 414</b>
<i>(*) dont entreprises liées</i>	7 904	7 429	7 414

### Dettes garanties par des sûretés réelles

Postes concernés	30/09/2019	30/09/2018	30/09/2017
Emprunts garantis par des sûretés réelles	-	-	600

### Note 10 - Renseignements concernant les filiales et participations (en €uros)

Sociétés détenues	Capital	Capitaux propres	Quote-part détenue	Valeur nette comptable	Résultat exercice	C.A. H.T. exercice
1) Filiales à plus de 50 %						
FIDUCIAL BUREAUTIQUE	20 000 000	58 119 526	100%	23 383 630	2 466 002	178 003 273
FIDUCIAL OFFICE STORES	100 000	297 258	100%	96 609	9 246	1 609 520
VEOPRINT	63 510	75 066	100%	6 450 000	12 905	7 025 637